

**PLATEAU D'IMAGERIE MEDICALE CHEZ L'ANIMAL (CIMA)**  
**Fiche d'information**

***Information préalable***

Les appareils concernés par cette procédure sont des appareils d'imagerie in vivo sur animaux vivants. Il est donc essentiel pour les utilisateurs de s'assurer qu'ils ont effectué les démarches réglementaires pour l'autorisation éthique d'expérimentation animale et qu'ils ont contacté l'unité expérimentale responsable des animaux pour la mise en place de leur protocole (UCEA [http://www.jouy.inra.fr/ressources\\_scientifiques/experimentation\\_animale/ucea](http://www.jouy.inra.fr/ressources_scientifiques/experimentation_animale/ucea)).

**- Responsables du plateau d'imagerie:**

Pascale Chavatte-Palmer :  
[pascale.chavatte@jouy.inra.fr](mailto:pascale.chavatte@jouy.inra.fr)  
01 34 65 25 58

Christophe Richard :  
[christophe.richard@jouy.inra.fr](mailto:christophe.richard@jouy.inra.fr)  
01 34 65 24 19

**- Site internet du plateau :**

<http://www6.jouy.inra.fr/mima2/Equipements-et-ressources/Imagerie-medicale>

**- Procédure pour utiliser les équipements d'imagerie médicale du plateau CIMA :**

1- Compléter la fiche de projet

La fiche de projet est disponible sur le site internet du plateau ou peut vous être envoyée directement par l'un des responsables du plateau. Elle est à compléter et à renvoyer à l'un des responsables du plateau au préalable de tout projet. Elle sera évaluée par les responsables du plateau afin de mettre en place l'expérimentation.

2- Consulter la grille de tarifs

La grille de tarifs est disponible sur le site internet du plateau ou peut vous être envoyée directement par l'un des responsables du plateau. Un devis sera établi au préalable de tout projet, la facturation sera réalisée en fin de projet en fonction des utilisations.

3- S'inscrire sur le planning d'utilisation des équipements

Le tableau de réservation des machines est consultable uniquement sur le campus INRA de Jouy-en-Josas (accès sécurisé ou via un des responsables du plateau). L'inscription définitive sur ce planning se fait *via* Christophe Richard.

4- Demander l'autorisation d'accès aux locaux de l'UCEA si le projet prévoit l'utilisation du Voluson E8 de la lapinerie.

5- Suivre une formation

Une formation des expérimentateurs à l'utilisation de la machine sera assurée au préalable de tout projet.

6- Réaliser l'expérimentation

Lors des expérimentations, noter les utilisations des équipements sur les classeurs prévus à cet effet.